

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS  
du mardi 5 septembre 2023**

**DEL-2023-31**

Le mardi cinq septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf août deux mille vingt-trois, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Davy BRUN, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. Gérard FABRE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, Mme Véronique THOLLET, M. Jean-François THOLLET.

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES** : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombres de suffrages exprimés : 10

**Objet : Groupama- Autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement.**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'encaissement d'un chèque de remboursement de GROUPAMA.

**GROUPAMA**- Montant du chèque de remboursement : Cent quarante neuf euros et soixante centimes (149,60 €).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, accepte l'encaissement du chèque de remboursement de GROUPAMA pour un montant de cent quarante-neuf euros et soixante centimes (149,60 €).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 5 septembre 2023

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

